

Projet de mise en valeur et de développement de la gravière du Langensand à Plobsheim



Photo : Claude Gontier

I - PREAMBULE

II - CONTEXTE ET ENJEUX

Enjeux patrimoniaux :

Enjeux de cadre de vie :

Enjeux sociaux collectifs :

Enjeux économiques :

III - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

IV - D'AUTRES AMENAGEMENTS AILLEURS

V - PLAN D'ACTION PRELIMINAIRE

ETAPE 1 : création d'un comité de pilotage et de développement.

ETAPE 2 : Elaboration du projet de valorisation et de développement.

VI - CONCLUSION

ANNEXE A : liste des partenaires

I - PREAMBULE

La commune de PLOBSHEIM est propriétaire d'une gravière désaffectée située à l'Est de Plobsheim entre le village et le plan d'eau du Rhin. Cette gravière au lieu dit « le Langensand » n'est plus entretenue depuis 3 ans. L'association de pêche locale l'a gérée auparavant pendant plus de 20 ans et la commune n'a pas renouvelé le bail. Le site se trouve depuis dans un état de décrépitude avancé.

L'environnement immédiat et la qualité de l'eau de cette gravière lui confèrent une richesse rare. Malheureusement, chaque année et en particulier à la belle saison, elle est l'objet de différentes dégradations de la part d'individus peu scrupuleux du respect et de la protection de ce milieu naturel.

Pour éviter une dégradation irréversible du site, l'ADEPEP propose de contribuer à l'étude et à la recherche de solutions concrètes, innovantes et dans un esprit de concertation. Un tel projet vise avant tout à développer des actions au sens qualitatif, plus que quantitatif. En effet l'ADEPEP dans sa proposition ne souhaite pas attirer une grande masse de gens. La priorité sera donc mise avant tout sur une appropriation du site par les Plobsheimois.

II - CONTEXTE ET ENJEUX

Plobsheim est depuis ses origines un village tirant une partie de ses ressources du milieu naturel et aquatique de proximité. Son histoire s'est donc essentiellement bâtie autour de cet élément pendant plusieurs siècles. Si aujourd'hui la pêche n'est évidemment plus une des ressources principales du village, il ne reste qu'un seul pêcheur professionnel à Plobsheim, les habitants de la commune restent cependant très attachés à la nature et en particulier à cette gravière. Il paraît donc ainsi tout à fait naturel d'essayer de valoriser cet élément incontournable du patrimoine de la commune

Sa situation aujourd'hui privilégiée au sud de la CUS fait de Plobsheim un village relativement préservé jusqu'à maintenant d'une urbanisation excessive. La maîtrise de cette urbanisation semble être aujourd'hui un des atouts de Plobsheim.

De plus l'ADEPEP à l'origine de cette proposition entretient des liens privilégiés avec les acteurs du milieu aquatique : biologistes, pêcheurs, plongeurs ou sportifs. Cette sensibilité aux choses de l'eau contribue fortement à cette volonté de sauvegarder cet environnement privilégié et d'offrir aux Plobsheimois « un lagon bleu dans un écrin de verdure ».

Les enjeux sur un tel dossier se positionnent à différents niveaux dont Plobsheim pourrait tirer avantages. La commune en acceptant de soutenir le projet dans son montage permettra d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs notamment des partenaires institutionnels. Nous tenons également à préciser que l'impact financier ne sera pas ignoré et fera l'objet d'un développement ultérieur dans l'élaboration du projet.

Les différents enjeux sont :

Enjeux patrimoniaux :

- Maintien et sauvegarde d'un site de la commune : la valorisation du site en adéquation avec les exigences de qualité environnementale devient un atout en terme de protection du milieu et de sauvegarde des espèces, contribuant ainsi à notre développement de manière durable.

- Contribution à l'image de marque de la commune : Aujourd'hui, l'attractivité de la commune est influencée directement par son environnement immédiat, qui devient de fait un des éléments essentiels et incontournables.

Enjeux de cadre de vie :

- Création d'un cadre de verdure aménagé : Les habitants souhaitent et en particulier les jeunes parents

avoir accès à un lieu où les enfants peuvent s'amuser. Ce site entretenu permettrait de proposer aux habitants un but de promenade et de détente.

- Embellissement du territoire dans la continuité du Golf : un aménagement qualitatif de la gravière en cohérence avec les attentes des Plobsheimois et avec l'environnement proche du golf du Kempferhof pourrait contribuer à accroître l'embellissement de la commune.

Enjeux sociaux collectifs :

- Apprentissage des jeunes à certaines activités nautiques : Un tel site pourrait présenter des opportunités pour les clubs sportifs et les associations et leur permettre de proposer des activités ou des initiations ponctuelles à « des sports d'eau ». L'offre nouvelle induite par la gravière pourrait inciter à l'émergence de nouvelles thématiques associatives.

- Apprentissage des jeunes aux activités des sciences de la terre et de l'environnement : Les écoles recherchent des sujets pédagogiques pour leurs élèves. L'environnement et l'eau en général un sujet d'actualité et la gravière permet déjà à des étudiants de la France entière de parfaire leur savoir faire. En effet, le site sert de plate forme d'enseignement et de validation de diplômes grâce à son biotope remarquable.

- Renforcement du lien associatif : la construction du projet notamment pendant le déploiement du projet gravière du Langensand, peut inciter les associations y trouvant un intérêt à se fédérer autour de son aménagement.

Enjeux économiques :

Le projet ne vise pas à être générateur de profit direct, nous ne souhaitons pas bâtir un argumentaire sur d'hypothétiques revenus en découlant. Cependant un tel site pourrait avoir des retombées indirectes. Une entreprise pour s'implanter dans une zone urbaine recherche, entre autre, quels seront les services et activités qui peuvent être proposés à ses salariés. De ce point de vue là, la gravière est un élément qui peut contribuer à renforcer l'attractivité générale de notre communauté.

III - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Ce projet consiste à proposer une réhabilitation de la gravière en définissant et en règlementant son usage et son accès

Les solutions sont simple et multiples et peuvent aller d'un aménagement « simple » à un aménagement « lourd ». Aujourd'hui, nous n'avons pas la clef quant à la solution qui sera adoptée. Néanmoins si nous devons préconiser un type d'action, nous serions tentés de nous orienter vers une solution « légère » et progressive dans sa mise en œuvre.

Quelle que soit la solution adoptée, des travaux de première nécessité sont à prévoir. En effet des polluants ont été stockés ces dernières années sur les berges supprimant de ce fait une zone humide et une zone de reproduction de batraciens. Ces polluants et gravats condamnent à court terme l'intégrité de la qualité de l'eau. Ils gênent aussi l'accès aux berges. Il est de notre point de vue indispensable de les évacuer. Les hauts fonds de la gravière doivent être également curés. Le site devra, peut-être, être clôturé et la circulation des voitures devra être contrôlée. La zone doit être globalement revalorisée comme zone naturelle. Un plan de préservation est nécessaire et doit être élaboré.

Nous proposons également qu'une partie de la gravière soit transformée en site de reproduction et de refuge pour les poissons et les animaux d'eau. L'aménagement des rives devra prévoir l'installation

d'une végétation primaire propice à abriter une faune sauvage variée. La parcelle pourrait être classée et protégée. Elle doit rester la propriété de la commune et pourrait être gérée par l'ADEPEP ou une autre structure dédiée spécifiquement à la gestion de la gravière.

IV - D'AUTRES AMENAGEMENTS AILLEURS

Nous pensons également que des infrastructures existantes déjà aménagées en Alsace méritent d'être étudiées pour réussir cette opération.

Le nombre d'adultes et d'enfants fréquentant la gravière est influencé directement par l'aménagement des lieux et la proximité du village. Cela nécessitera de déterminer la taille des espaces verts à prévoir et la mise en place d'éventuels équipements de loisirs annexes (pétanque, terrains de volley ou de badminton, etc.....). Certaines communes ont choisi de proposer certains de ces équipements spécifiques autour de leur gravière pour en renforcer l'attractivité.

V - PLAN D'ACTION PRELIMINAIRE

ETAPE 1 : Création d'un comité de pilotage et de développement.

L'ADEPEP propose d'être le porteur du projet et de mettre en place un comité de pilotage du projet, en concertation avec la commune et les différents acteurs (associations, plongeurs, pêcheurs, protection de l'environnement, ...) souhaitant s'impliquer. Dans cette optique l'ADEPEP présentera le projet aux partenaires pressentis et motivés. Nous souhaitons qu'une convention soit établie entre la commune et l'ADEPEP afin de définir le périmètre d'action.

ETAPE 2 : Elaboration du projet de valorisation et de développement.

Ce comité de pilotage aura la charge de définir les actions principales que l'ADEPEP coordonnera et mettra en œuvre. Il aura également pour mission de rechercher des financements et de bâtir un projet s'inscrivant ou répondant à des appels à projet départementaux, régionaux ou européens. Le projet d'aménagement de la gravière pourrait s'inscrire dans un projet de développement durable plus global et bénéficier ainsi de sources de financements idoines (FEDER, INTERREG...).

ETAPE 3 : Actions immédiates de sauvegarde.

Dans un premier temps le comité de pilotage devra s'attacher à concrétiser des actions en vue de stopper la dégradation progressive du site et faire les actions suivantes :

- Nettoyage du terrain
- Défrichage et entretien des taillis
- Nettoyage des rives du plan d'eau
- Définition et mise en place des accès

...

VI - CONCLUSION

Comme nous l'avons présenté, plutôt que de laisser la gravière en l'état, il apparaît possible de réunir les conditions et moyens utiles à une réhabilitation viable du site et présentant de nombreux avantages pour notre commune.

Notre démarche se veut innovante et vise à impliquer un maximum d'acteurs. C'est pour nous une garantie de réussite d'un projet qui se veut volontariste.

Un tel projet représente, certes, un investissement financier dont le montant et l'échéancier varient selon les options mais que nous aurons choisies et définies.. Et son abandon définitif ou progressif ne représente-t-il pas un risque financier également pour notre commune ?

Aucune démarche ou action ne devra être négligée et la recherche de financement se fera en fonction des options et des priorités d'aménagement qui seront définies par le comité de pilotage.

Au final, des structures comme la base nautique ou le Rhinland avec le Langensand présentent des atouts promotionnels importants pour la commune, et qui, à notre avis, ne sont pas aujourd'hui exploités à leurs justes valeurs.

La pertinence du projet repose sur une large concertation et un large consensus, et permettra de bâtir un vrai projet d'aménagement de la gravière adapté aux besoins réels des habitants de Plobsheim et aux contraintes environnementales.

ANNEXE A

Liste des partenaires identifiés

Commune de Plobsheim

Maire : Gérard KAMMERER

Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Plobsheim (ADEPEP).

Président : Gilbert Engel

Le Ried Bleu

Président : Serge DUMONT

Touring Plongée Illkirch (TPI).

Président : Christian BERGMANN

Liste des partenaires potentiels

(à contacter)

Association des arboriculteurs

Association Culturelle Familiale et Sportive

Le Giessen

Les associations de pêche

Alsace Nature

Ligue de Protection des Oiseaux

...